

La rue, on Partage



Bulletin d'information de l'association

N°101 juillet à septembre 2023.

Droits des piétons, des cyclistes, des usagers des transports en commun.

Edito : Pourquoi la ZFE a-t-elle aussi une utilité sociale ?

Chaque année, 48 000 décès sont attribuables à la pollution aux particules fines, selon un rapport de [Santé Publique France](#). Ces particules fines ainsi que les gaz à effet de serre sont majoritairement émis par les automobiles. Face à ce constat, le gouvernement a été contraint de rendre obligatoire la création de zones à faibles émissions mobilités (ZFE-m).

L'Insee a montré, à partir d'analyses de fichiers de malades, que ce sont dans les zones exposées à la pollution qu'il y a le plus de risques sanitaires, et que c'est là que résident les populations les moins favorisées. Ces zones se situent le long des grands axes routiers et dans les zones urbaines denses.

Les voitures de plus de 20 ans d'âge polluent beaucoup, consomment jusqu'à 50 % de carburant en plus qu'une voiture équivalente de 10 ans d'âge.

D'autre part ces voitures nécessitent des réparations coûteuses dues à la vétusté, ce qui est préjudiciable aux propriétaires souvent de condition modeste. La mise en place d'une ZFE leur permettrait d'acquérir un véhicule moins ancien et plus économe avec des aides cumulées de l'Etat et de la Métropole.

Les ZFE concernent d'ores et déjà 11 agglomérations françaises, Toulon Provence Méditerranée devait être la 12ème.

La gouvernance de TPM dit consentir à la création de la ZFEm, mais a déjà reporté plusieurs fois sa mise en place, et a l'intention de la réaliser à minima, ce qui la videra de toute efficacité.

Ces attermoissements et ce manque de volonté de réaliser une action efficace ne sont pas des décisions responsables alors que cette ZFE est dans l'intérêt de personnes défavorisées qui subissent la pollution et qui auront l'opportunité d'une aide financière substantielle ou à défaut pourront avoir une dérogation pour l'utilisation de leur véhicule.

D'autre part la création de la ZFE-m doit s'accompagner d'un développement substantiel des transports en commun et de leur accès facilité, allant jusqu'à la gratuité pour les personnes les plus défavorisées.

La pollution automobile dans notre Métropole TPM, favorise chaque année des maladies et cause des morts. D'autre part notre Métropole est en retard pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. C'est pour cela que notre association demande que soit mise en place dès maintenant, dans le cadre prévu par l'Etat, une ZFEm efficace, qui englobe les zones les plus polluées par la circulation automobile.



Maurice Franceschi, président de TVD.

Remarque : Pour commander votre vignette Crit'Air (certificat qualité de l'air), allez sur le site officiel de l'état: <https://www.certificat-air.gouv.fr/certificat> prix de la vignette 3,11€

Toulon Var Déplacements, 24 rue Paul Lendrin chez « Café Culture », 83000 Toulon .

Courriel : tvdeplacements@gmail.com Tel : 06 18 16 31 27 - site : <https://toulon-var-deplacements.fr> p1

Carte « Zou malin » une évolution qui n'a rien de malin !

La nouvelle carte *Zou Malin* (appellation douteuse?), ne permet de voyager qu'avec seulement 30 % de réduction et seulement en 2^{ème} classe sur les TER de proximité de la région PACA, alors que la défunte carte Zou 50/75 (*désormais disparue*) qui permettait d'avoir entre 50 et 75 % de réduction et la carte Liberté (*désormais non accepté sur les TER Zou*) permettaient de voyager sur tous les TER de proximité (*seulement 2^{ème} classe*) et TER Intervilles (*1^{ère} et 2^{ème} classe*).

CHOISISSEZ VOTRE PRODUIT

 **REGION SUD**

 Valable du **26/05/2023** au **25/05/2024**

 1 adulte

 [Modifier](#)

CARTE ZOU! MALIN

[Conditions](#) —

Carte valable 1 an, 30% de réduction tous les jours sur toutes les lignes Express et de Proximité de la région SUD pour le titulaire et pour une personne l'accompagnant. Non échangeable. Non remboursable.

REGION SUD

2nde classe
1 Adulte

2nde classe
30,00 €

La carte senior SNCF qui permettait de voyager avec la même réduction sur les trains SNCF et les trains TER, ne permet plus d'avoir la réduction sur les TER PACA. Par exemple une personne qui a la carte senior SNCF et qui fait le trajet Lyon-Toulon avec un TGV jusqu'à Marseille puis avec un trajet TER Marseille-Toulon, n'aura pas droit à une réduction avec le TER. Pour avoir une réduction (de 30%) elle devra acheter en plus la carte Zou. Ce qui lui fera 2 cartes (qui n'auront pas nécessairement la même date d'achat) et de plus il lui faudra éditer 2 billets. Conclusion nous sommes en régression sur l'attractivité du train, tant au niveau du prix que de la complexité de la billetterie.

Cette carte mérite d'être plutôt appelée la carte « Zou Stupide » ou « Zou Incommode » ou « Zou Sotte », « Zou Bouffonne » ...ces propositions sont mises au vote . Vous pouvez proposer d'autres appellations !

Explosion des tarifs, horaires inadaptés, guichets fermés.

Pour dénoncer la politique de la Région Paca, des usagers et élus des Hautes-Alpes ont manifesté en prenant le train sans payer, avec un « billet de lutte ».

Lire l'article sur le site Reporterre: « Pas de billet » : face à la dégradation des TER, un appel à la désobéissance par Pierre Isnard-Dupuy , 29 mai 2023.

<https://reporterre.net/Pas-de-billet-face-a-la-degradation-des-TER-un-appel-a-la-desobeissance>

La Fnaut-Paca nous informe sur les LER Toulon-Aix

Nous avons plusieurs remontés d'usagers en détresse concernant la ligne autobus LER 59 Toulon /Aix. Cette ligne serait parfois surchargée, au point de ne pas pouvoir prendre tous ses passagers aux arrêts, dans des proportions alarmantes (par exemples 100 voyageurs à l'arrêt pour moins de 50 places dans le bus). Les usagers sont laissés à l'arrêt, apparemment sans solution, ce qui, outre la souffrance des situations, va à l'encontre du développement des transports collectifs.

De plus, on nous rapporte que les bus électriques récemment mis en service sur cette ligne disposent de moins de 50 places assises, alors que les anciens bus thermiques en disposaient de plus de 60: cette évolution va plutôt à l'inverse du développement d'un service.

Merci à nos lecteurs et usagers de cette ligne LER 59 de nous faire des retours sur leur expérience.

La place des piétons encore une fois réduite à la portion congrue au profit des voitures.



La ville donne toujours une place prépondérante à la voiture dans ses dernières réalisations !

La mairie annonce la fin de la rénovation du Boulevard Tessé (sans piste cyclable) et de la rue Peiresc entre autres chantiers. Ce dernier cas est particulièrement significatif. C'est une bonne chose, la rue en avait besoin et bénéficie d'un joli revêtement crème. Mais quel dommage pour cette rue qui relie 2 pôles de la ville, le jardin Alexandre 1er (Chalucet) et la Place de La Liberté de n'avoir pas choisi un aménagement plus innovant !



La rue a été refaite à l'identique, mode XXème siècle, avec 2 bandes de stationnement et des trottoirs qui font juste la largeur légale ! Donc 90% de la largeur de la voie est consacrée à la voiture.

Domage pour les mamans avec poussette qui vont au parc, en espérant que la Police Municipale pourra contenir les voitures traditionnellement garées « à cheval » dans ces rues. C'est d'autant plus incompréhensible que la 2ème partie de la rue (coté Liberté) refaite précédemment bénéficie d'un large trottoir avec une seule bande de stationnement... (voir ci-dessous).



Manque d'imagination ou manque de courage politique pour supprimer quelques places de stationnements alors qu'il y a un parking souterrain à 50 m ?

Pourquoi ne pas avoir fait appel à la concertation des citoyens ? Il serait temps qu'à Toulon, ce mode de gouvernance soit adopté !

Le constat c'est encore une occasion ratée d'aérer la ville et de la rendre plus conviviale.

RETOUR SUR LE DRAMATIQUE ACCIDENT DU QUAI CHARCOT

Le 26 mai une cycliste est malheureusement décédée des suites d'un accident impliquant un poids lourd Quai Jean Charcot à Toulon. Voir l'article de Var Matin :

<https://www.varmatin.com/faits-divers/a-toulon-une-cycliste-decede-dans-un-choc-avec-un-camion-850308>

Nous ne connaissons pas les circonstances exactes de l'accident, ce qui est certain, c'est que la présence d'une piste cyclable séparée de la circulation sur cet axe aurait permis d'éviter cet accident mortel.

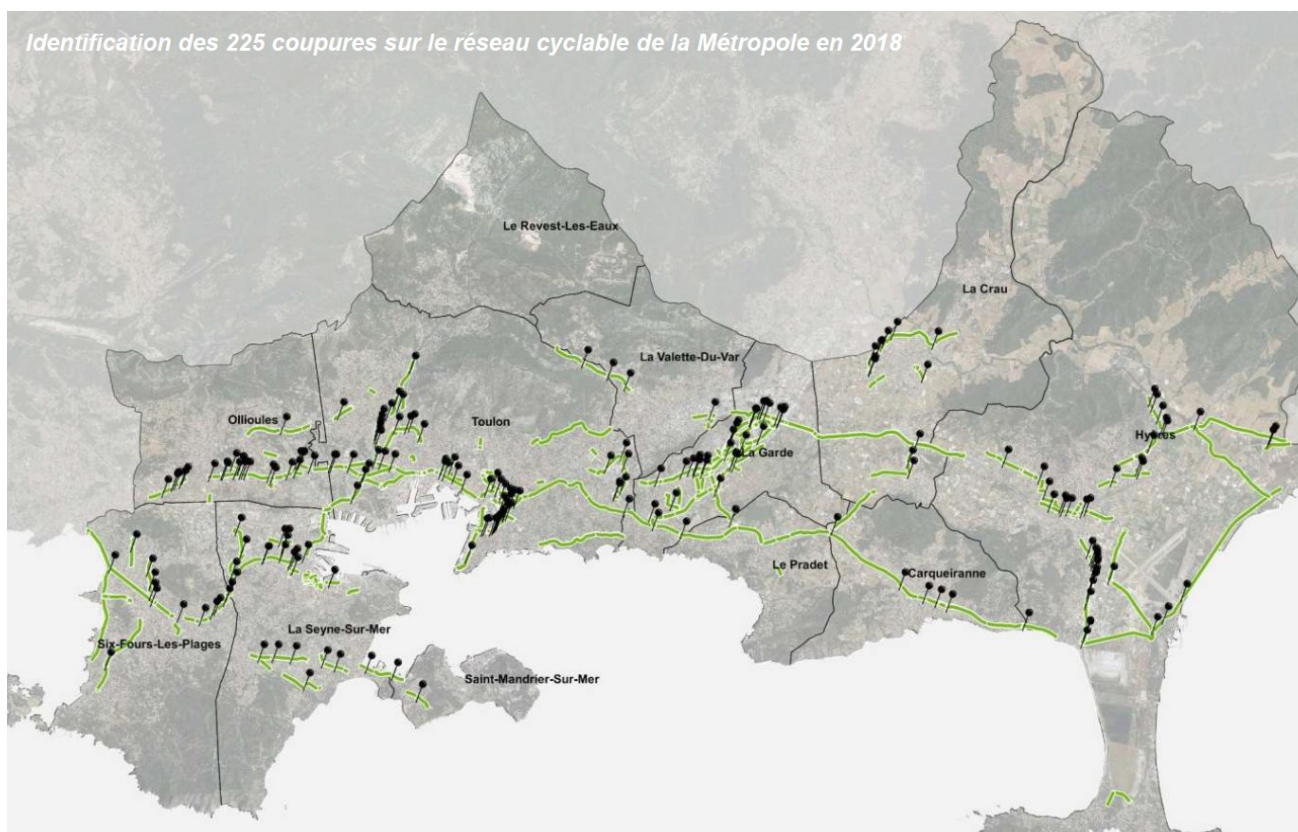
Le Schéma Directeur des Aménagements Cyclables (SDAC) de MTPM 2019/ 2025 prévoit la création d'un itinéraire cyclable sur cet axe mais il n'est à ce jour pas réalisé et cet accident en démontre la nécessité.

A cet endroit, la voie dans le sens nord sud est double, et il y a même une bande de stationnement sur une partie de la voie, donc 3 voies pour les voitures, mais toujours rien pour les cyclistes, alors que dans le sens sud nord, les automobilistes se contentent d'une seule voie. L'espace est donc disponible pour la création d'un double sens cyclable sur cet axe structurel de déplacements et il est urgent d'aménager ce tronçon, qui représente une forte discontinuité dans le réseau.

On peut constater dans les rues de la Métropole toulonnaise comme partout en France que l'on croise de plus en plus de cyclistes, pour aller travailler, mères de familles qui emmènent les enfants à l'école etc... grâce en particulier au vélo électrique.

Au vu de ce drame, La Métropole doit réagir rapidement en aménageant en priorité les axes comme celui-ci en séparant les cyclistes de la circulation pour éviter que d'autres dramatiques accidents surviennent.

Denis.



Les 225 coupures sur le réseau cyclable de la Métropole en 2018
source :schéma directeur des aménagements cyclables.

Qui peut obtenir jusqu'à 4000 euros d'aide pour remplacer son vieux véhicule par un vélo électrique?

Échanger sa voiture contre un vélo électrique, l'idée peut paraître utopique mais séduit de plus en plus de citoyens. Le VAE pour les déplacements urbains du quotidien, en combinaison avec les transports en commun ou la location de voiture pour les vacances ou les WE. Au final de grosses économies (parking, assurance, entretien...).

Comme pour l'achat d'un véhicule récent dans le cadre de la prime à la conversion, il est possible d'obtenir jusqu'à 40 % du coût d'acquisition d'un vélo électrique dans la limite de 3000 euros. Pour atteindre ce montant, il faut avoir de revenus modestes (revenu fiscal de référence par part ne dépassant pas 6300 euros) ou être en situation de handicap. Si vous habitez dans une zone urbaine à faibles émissions (ZFE) vous pourrez profiter d'une aide supplémentaire de 1000 euros, portant ainsi le total de l'aide à la conversion à 4000 euros,

mais à condition de se séparer d'un vieux véhicule diesel ou essence. Il doit s'agir d'une vieille voiture, immatriculée pour la première fois avant janvier 2006, détenue depuis au moins un an, qui ne soit pas gagée. Hors plafond de revenus, il est

toujours possible d'obtenir jusqu'à 40 % du prix d'acquisition, mais dans la limite de 1500 euros. Si vous êtes dans une zone à faibles émissions, le montant pourra grimper jusqu'à 2500 euros toujours à condition d'envoyer à la casse son vieux véhicule.

Le vélo à assistance électrique peut être neuf ou d'occasion, acheté ou loué (contrat de 2 ans ou plus), et ne pas utiliser de batteries au plomb.

Dans le cadre de la conversion vers un vélo électrique, certains professionnels font l'avance de la prime. Si ce n'est pas le cas, vous devez faire la demande en ligne dans les six mois à partir de la date de facturation de votre nouveau vélo. Dans le cas d'une location, vous pouvez le faire à partir du premier versement du loyer.

Ces aides sont cumulables avec des aides locales, régionales ou départementales.

En fonction de votre région et de votre situation personnelle on voit donc que les montants peuvent varier, un calculateur en ligne est disponible pour faire la synthèse. Pour y accéder: <https://mesaidesvelo.fr/>

Denis.

Brèves de trottoir

Conférence Technique Territoriale "Qualité de l'Air et Mobilité Décarbonée" : enjeux et solutions pour nos territoires" du 13 avril 2023, a été publié sur le site du Cerema.

Vous pouvez retrouver les diaporamas des différents intervenants:

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/qualite-air-mobilite-decarbonee-enjeux-solutions-nos>.

Trottinettes

Pour indiquer son changement de direction, on doit tendre son bras, mais sur une trottinette : apparemment impossible et /ou périlleux. Et que dire quand un bras tient déjà ... le sacro saint téléphone ! Cela donne des trajectoires louvoyantes ou imprévisibles !

Deux sur une trottinette : dangereux pour eux, (cf accident doublement mortel de Gassin il y a un an) dangereux pour les autres, surtout lors des croisements avec les utilisateurs « agréés » des trottoirs, voire pire en cas de collision. Et une forte proportion des trottinetteurs banalise cet usage formellement interdit : il serait peut-être temps de verbaliser.

Le nouveau Plan Vélo de la Métropole Toulonnaise est en ligne :

<https://metropoletpm.fr/actualites/nouveau-plan-velo-ligne-0>

Cette nouvelle édition du plan vélo à destination de tous les cyclistes, du débutant à l'amateur chevronné, vous propose toutes les informations utiles et pratiques ainsi que les itinéraires du territoire pour pratiquer le vélo en toute sécurité et en harmonie avec les autres usagers.

En plus des itinéraires et pistes cyclables, on y trouve :

Les emplacements des parcs à vélo, les équipements sportifs et culturels de la Métropole, les règles de sécurité, etc.

P.S. : C'est TVD qui a obtenu de TPM la création de ce document en ...2006

Piétonne

« Une piétonne de 70 ans mortellement fauchée à Six-Fours, le conducteur en garde à vue »

Une septuagénaire est décédée après avoir été percutée de plein fouet par une voiture alors qu'elle traversait un passage piéton ce mercredi matin (20 avril) à Six-Fours...../.....

Sur cette artère en sens unique à deux voies, un véhicule circulant sur la voie de gauche s'est arrêté pour laisser passer la septuagénaire mais un autre véhicule circulant sur la voie de droite ne l'a apparemment pas vue et l'a percutée de plein fouet.

Alors que la victime est décédée, le conducteur a été placé en garde à vue au commissariat de Sanary. Une enquête pour homicide involontaire est en cours. » Var Matin 20 avril 2023

On a appris depuis que le conducteur en faute était un « récidiviste en infractions » ! Se pose encore la question du traitement judiciaire de ces accidents.

Et se pose également la question de la sécurisation de ce genre de traversée : miroir, « plateau traversant », « Ville 30 km/h ».....



Conférence nationale sur le handicap

En prévision de la Conférence nationale sur le handicap qui s'est tenue le 26 avril, l'association « **60 Millions de Piétons** » avait lancé, avec le soutien de la délégation ministérielle à l'accessibilité, une enquête nationale portant sur l'accessibilité de la voirie et plus particulièrement sur la mise en œuvre par les collectivités des Plans, obligatoires depuis 2005, de mise en accessibilité de la voirie dits PAVE et sur le fonctionnement des commissions communales sur l'accessibilité. « **60 Millions de Piétons** » a produit un pré-rapport d'enquête et formulé une vingtaine de propositions. Force est de reconnaître que les annonces faites lors de la Conférence ne sont pas à la hauteur des enjeux en matière de voirie. [Lire le communiqué de presse et le pré-rapport](#)